



KPMG SA
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33700 Mérignac

Association de Gestion du Conservatoire National des Arts et Métiers en région Nouvelle- Aquitaine

Exercice clos le 31 décembre 2023

Association de Gestion du Conservatoire National des Arts et Métiers en région Nouvelle-Aquitaine

2 rue Marc Sangnier - 33130 BEGLES

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour ECHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92086 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33700 Mérignac

Association de Gestion du Conservatoire National des Arts et Métiers en région Nouvelle-Aquitaine

2 rue Marc Sangnier - 33130 BEGLES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée générale de l'Association de Gestion du Conservatoire National des Arts et Métiers en région Nouvelle-Aquitaine,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association de Gestion du Conservatoire National des Arts et Métiers en région Nouvelle-Aquitaine relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les produits de formation et les subventions d'exploitation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Mérignac, le 27 juin 2024

KPMG SA

Guillaume Salommez
Signature numérique
de Guillaume
Salommez
Date : 2024.06.27
14:41:23 +02'00'

Guillaume SALOMMEZ

Associé

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variations
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net	
Actif immobilisé					
Immobilisations Incorporelles					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Donation temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires	251 581	160 144	91 436	94 635	- 3 199
Fonds Commercial					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions	844 158	132 359	711 798	743 763	- 31 965
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	1 352 099	1 125 976	226 123	245 461	- 19 338
Immobilisations corporelles en cours	-		-	-	
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	4 325		4 325	4 317	8
TOTAL (I)	2 452 162	1 418 480	1 033 682	1 088 176	- 54 494
Actif circulant					
Stocks et en-cours					
Créances					
Clients et comptes rattachés	2 538 614	24 909	2 513 704	2 338 890	174 815
Autres créances	1 311 868	-	1 311 868	853 521	458 347
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	3 550 457		3 550 457	4 009 727	- 459 271
Charges constatées d'avance	187 565		187 565	155 332	32 233
TOTAL (II)	7 588 504	24 909	7 563 594	7 357 470	206 124
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL (0 à V)	10 040 666	1 443 390	8 597 276	8 445 646	151 629

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variations
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise			
Dons legs et donations, subvention d'inv			
Fonds propres statutaires	1 759 205	1 759 205	-
Fonds complémentaires			
Fonds propres avec droits de reprise			
Autres fonds associatifs (1/2)			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
Report à nouveau	2 449 479	2 250 977	198 502
Résultat de l'exercice	193 962	198 502	-
<i>Situation nette (sous total)</i>	4 402 647	4 208 684	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissements			
Provisions réglementées			
Autres fonds associatifs (2/2)			
Subventions d'investissement sur biens non re	68 430	134 337	-
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	4 471 076	4 343 021	128 055
FONDS REPORTEES ET DEDIES			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			-
Fonds dédiés			-
TOTAL (II)	-	-	-
PROVISIONS			
Provisions pour risques	613 515	598 902	14 613
Provisions pour charges	15 918	16 030	-
TOTAL (III)	629 433	614 932	14 501
DETTES			
Dettes financières			
Emprunts obligataires et assimilés			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	238 398	282 710	-
Emprunts et dettes financières diverses	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 162 449	2 127 794	34 655
Dettes fiscales et sociales	538 155	431 300	106 855
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 562	10 075	-
Autres dettes	158 097	182 870	-
Produits constatés d'avance	398 107	452 945	-
TOTAL (IV)	3 496 768	3 487 694	9 074
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	8 597 276	8 445 646	151 630

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variations	%
	Total	Total		
Vente de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	5 534 757	5 832 518	- 297 761	↓ -5%
Chiffres d'affaires Nets	5 534 757	5 832 518	- 297 761	↓ -5%
Concours publics - Taxe apprentissage	15 346	13 119	2 227	↑ 17%
Subventions d'exploitation reçues	2 158 568	2 154 314	4 254	→ 0%
Reprises sur amort. Et prov., transfert de charges	90 127	151 266	- 61 140	↓ -40%
Autres produits	266	169	97	↑ 57%
Total des produits d'exploitation	7 799 064	8 151 387	- 352 323	→ -4%
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Autres achats et charges externes	2 842 462	2 847 158	- 4 696	→ 0%
Impôts, taxes et versements assimilés	47 931	57 552	- 9 620	↓ -17%
Salaires et traitements	3 369 346	3 283 572	85 774	→ 3%
Charges sociales	1 146 254	1 113 182	33 071	→ 3%
Dotations aux amortissements sur immobilisations	233 538	186 732	46 806	↑ 25%
Dotations aux provisions	41 830	512 267	- 470 437	↓ -92%
Autres charges	10 163	4 582	5 581	↑ 122%
Total des charges d'exploitation	7 691 524	8 005 045	- 313 520	→ -4%
RESULTAT EXPLOITATION	107 540	146 343	- 38 803	↓ -27%
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières				
Autres intérêts et produits assimilés	38 477	2 720	35 757	↑ 1315%
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change	-	-		
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers	38 477	2 720	35 757	↑ 1315%
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées	2 653	3 233	- 580	↓ -18%
Différence négative de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières	2 653	3 233	- 580	↓ -18%
RESULTAT FINANCIER	35 825	- 513	36 337	↓ -7087%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	143 364	145 830	- 2 466	→ -2%

Compte de résultat (suite)

Produits exceptionnels sur opérations de gestion	66 037	56 191	9 847	↑	18%
Produits exceptionnels sur opérations en capital					
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Total des produits exceptionnels	66 037	56 191	9 847	↑	18%
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	13 457	-	13 457	↑	100%
Charges exceptionnelles sur opérations en capital					
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions					
Total des charges exceptionnelles	13 457	-	13 457	↑	100%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	52 580	56 191	- 3 610	↓	-6%
Impôts sur les sociétés	1 982	3 518			
Total des Produits	7 903 579	8 210 298	- 306 719	→	-4%
Total des Charges	7 709 616	8 011 795	- 302 179	→	-4%
RESULTAT NET	193 962	198 502	- 4 540	→	-2%
Contributions volontaires en nature					
Prestations en nature	17 590	17 590			
Total Contributions volontaires en nature	17 590	17 590			
Charges des contributions volontaires en nature					
Mise à disposition gratuite des biens	17 590	17 590			
Total des Charges des contributions volontaires en nature	17 590	17 590			

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

AGCNAM NOUVELLE-AQUITAINE

Association de Gestion du
Conservatoire National des Arts et Métiers
en région Nouvelle-Aquitaine

Cité numérique
2, Rue Marc SANGNIER
33130 BEGLES

SIREN : 824 344 279
code NAF : 8542Z

SOMMAIRE

1. METHODES GENERALES
2. CHANGEMENT DE METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION
3. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE
4. TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS
5. TABLEAU DE VARIATION DES AMORTISSEMENTS
6. TABLEAU DE VARIATION DES PROVISIONS
7. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES
8. TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES
9. TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES
10. TABLEAU DE VARIATION DES FONDS DEDIES
11. EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE
12. HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES
13. CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR
14. DETAIL DU CHIFFRE D'AFFAIRES
15. TABLEAU D'INFORMATION DES SUBVENTIONS
16. EFFECTIFS
17. REMUNERATIONS DES TROIS PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS
18. ENGAGEMENTS HORS BILAN



L'Association de Gestion du Conservatoire national des arts et métiers de la Région Nouvelle- Aquitaine a pour objet de gérer les moyens financiers, matériels et humains au service du développement des missions du Conservatoire national des arts et métiers, à savoir :

- La formation tout au long de la vie,
- Le développement et la valorisation de la recherche technologique,
- La diffusion de la culture scientifique et technique.

Conformément à la réglementation en vigueur et notamment les articles 25 et 26 du décret n°88-413 du 22 avril 1988 modifié et du décret n°89-108 du 20 février 1989.

Le Cnam en région Nouvelle Aquitaine organise et met en œuvre toute l'offre de service et de formation du Cnam sur son territoire. Les principales activités du Cnam Nouvelle-Aquitaine recouvrent 4 segments : la promotion sociale, la validation des acquis, l'alternance et la formation courte sur mesure.

Les subventions octroyées dans l'exercice sont :

- Subvention Région pour soutenir les actions de formation dans le cadre de la promotion sociale,
- Subvention Magelis pour soutenir le fonctionnement du Cnam Enjmin,
- Subvention Cœur de Territoire pour soutenir les formations supérieures dans les villes moyennes,
- Subvention Pastec pour soutenir la sauvegarde du patrimoine scientifique et technique contemporain.

Les comptes annuels de l'Association de Gestion du Conservatoire national des arts et métiers de la Région Nouvelle- Aquitaine (AGCNAM NOUVELLE-AQUITAINE) se caractérisent par les éléments suivants :

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois,

Les comptes de l'exercice se présentent comme suit :

- **BILAN** arrêté à un total de **8 597 276 €**
- **COMPTE DE RÉSULTAT** arrêté à un total de **7 903 579 €**
- **EXCEDENT** de gestion s'élevant à **193 962 €**
- **ANNEXE** composée des chapitres ci-avant désignés.

1. METHODES GENERALES

🔗 Conventions de principe

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020. Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Immobilisations : Les immobilisations sont évaluées au coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire sur la base de leur durée d'usage :

○ Logiciels :	1 an
○ Logiciels – Plan de développement :	3 ans
○ Droits d’auteur :	3 ans
○ Ensemble immobilier administratif – Gros Œuvre :	40 ans
○ Ensemble immobilier administratif – Etanchéité :	30 ans
○ Ensemble immobilier administratif – Menuiseries extérieures :	22,5 ans
○ Installations générales de l’ensemble immobilier administratif :	22,5 ans
○ Installations – Agencements divers :	3 à 10 ans
○ Matériel de bureau :	1 à 5 ans
○ Matériel informatique :	1 à 5 ans
○ Matériel – Plan de développement :	1 à 5 ans
○ Mobilier :	4 à 10 ans

- Disponibilités : Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.
- Provision :
 - Provisions pour dépréciation d’actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d’irrecouvrabilité relatifs à l’actif existant à la date d’arrêté des comptes. Le taux de provision est de 100%
 - Pour le calcul des Indemnités de Départ à la Retraite, les hypothèses pour 2023 sont : un taux d’actualisation de 3,70 %, une revalorisation des salaires au taux de 1%, et une hypothèse d’âge de départ à la retraite moyen de 65 ans.
 - Provisions pour risques : elles sont constituées pour tenir compte et anticiper comptablement un risque avéré dont les conséquences prendront effet à l’issue de la clôture de l’exercice comptable.

2. CHANGEMENT DE METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Pas de changement de méthode d’évaluation et de présentation par rapport à l’exercice 2023.

3. FAITS CARACTERISTIQUES DE L’EXERCICE

L’exercice clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois et se conclut par un résultat positif de 194 k€.

Activité 2023 :

Les effectifs 22-23 sont en croissance de + 2.7% par rapport à 21-22 et en léger replis à la rentrée 2023 (-0.7%)

Activité Promotion sociale :

La subvention de la Région a été consommée à hauteur de 1 310 k€ soit 91 % du montant de la subvention obtenue. Les effectifs 22-23 étaient en baisse de 3% par rapport à 21-22, mais en croissance de 4.9% à la rentrée 2023. Le taux usage du CPF est passé à 15% des inscrits contre 10.7% en 21-22.

Activité alternance :

Les effectifs 22-23 étaient en augmentation de 8.3% par rapport à 21-22, mais en baisse de 4.6% à la rentrée 2023, consécutivement à la réforme des BUT. L’année est marquée par la baisse des niveaux de prise en charge par France Compétence pour quelques formations. A la rentrée 2023, 6 nouvelles formations ont démarré.

VAE :

L’année est marquée par la réforme de la VAE et la création du portail national France VAE. Le Cnam Nouvelle-Aquitaine participe à l’expérimentation en cours à ce nouvel outil jusqu’à l’été 2024.

Au Cœur des territoires :

L’année 2023 marque la fin des projets de développement triennaux signés avec les agglos de Niort, Dax et Cognac et la poursuite de ceux signés avec Marmande et Bergerac.

Activité ENJMIN :

Le Budget MAGELIS de 640 k€ en 2023 contre 680 k€ en 2022. Il connaît une baisse de 40 k€ .

Qualité :

L'année 2023 est marquée par la validation de l'audit de surveillance relatif à la certification Qualiopi.

Ressources Humaines :

L'année est marquée par le renouvellement des IRP mais aussi par la signature d'un accord NAO 2023.

4. TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	182 955	68 625		251 580
Immobilisations corporelles	2 085 846	110 411		2 196 257
Immobilisation en cours	-			-
Immobilisations financières	4 317	8		4 325
TOTAL	2 273 118	179 044	-	2 452 162

5. TABLEAU DE VARIATION DES AMORTISSEMENTS

	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	88 321	71 824		160 145
Immobilisations corporelles	1 096 621	161 715		1 258 336
Immobilisations financières	-			-
TOTAL	1 184 942	233 538	-	1 418 481

6. TABLEAU DE VARIATION DES PROVISIONS

	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour risques	598 902	15 119	506	613 515
Provisions pour charges	16 030		112	15 918
Provisions pour dépréciations	18 435	26 711	20 236	24 910
TOTAL	633 366	41 830	20 854	654 342

7. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

Association CNAM Nouvelle-Aquitaine

7. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

Créances ^(a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echeances < 1 an	Echeances > 1 an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts ⁽¹⁾			
Autres	4 325		4 325
Créances de l'actif circulant			
Créances usagers et comptes rattachés	2 538 614	2 538 614	
Autres	1 311 868	1 311 868	
Charges constatées d'avance	187 565	187 565	
TOTAL	4 042 372	4 038 047	4 325
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours

Dettes ^(b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		à - 1 an	à + 1 an	à + 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :	238 398			
à - 1 an au maximum à l'origine	3 974	3 974		
à plus de 1 an à l'origine	234 424	45 171	189 253	
Emprunts et dettes financières divers ⁽²⁾				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 162 449	2 162 449		
Dettes fiscales et sociales	538 155	538 155		
Dettes s/immobilisations et comptes rattachés	1 562	1 562		
Autres dettes	158 097	158 097		
Produits constatés d'avance	398 107	398 107		
TOTAL	3 496 768	3 307 514	189 253	-
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours

8. TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES

Situations	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894)	fonds restants à engager en fin d'exercice
	(1)	A	B	C	D = A - B + C
Ressources					
			NEANT		
TOTAL	-	-	-	-	-

9. TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS	A la clôture 31/12/2022	Virements de poste à poste liés au NRC	A L'ouverture 01/01/2022	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	1 759 205						1 759 205
Fonds propres avec droit de reprise	-						-
Écarts de réévaluation	-						-
Réserves	-						-
Report à nouveau	2 250 977			198 502			2 449 479
Excédent ou déficit de l'exercice:	198 502				193 962	198 502	193 962
Situation nette	4 208 685	-	-	198 502	193 962	198 502	4 402 646
Fonds propres consommables	-						-
Subventions d'investissement renouvelables	-						-
Subventions d'investissement non renouvelables	134 337					65 907	68 430
Provisions réglementées	-						-
TOTAL	4 343 022	-	-	198 502	193 962	264 409	4 471 076

10. TABLEAU DE VARIATION DES FONDS DEDIES

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	A la clôture DE L'EXERCICE N-1	Virements de poste à poste liés au NRC	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
				Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
				NEANT				
Subventions d'exploitation (1)								
Contributions financières d'exploitation d'autres organismes (1)				NEANT				
Contributions financières d'investissement d'autres organismes (1)								
Ressources liées à la générosité du public ⁽¹⁾								
TOTAL								

(1) les lignes sont à ventiler par projet ou catégorie de projet

11. EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Prestation en nature :

L'AGCnam Nouvelle-Aquitaine bénéficie de mise à disposition gratuite des locaux de Bergerac, Brive, Cognac, Marmande, Niort, Poitiers. Ces locaux ont été valorisés pour un montant de 269 K€. L'AGCnam Nouvelle-Aquitaine ne supporte que les coûts énergétiques et le nettoyage des locaux.

12. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes au titre du contrôle légal des comptes pour l'exercice 2023 est de 25,58 k€ TTC.

13. CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIRProduits à recevoir :

- Clients – factures à établir :	1 840 029 €
- Fournisseurs – avoirs à recevoir :	9 346 €
- Subvention Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine :	1 203 153 €

Charges à payer :

- Clients – avoirs à établir :	9 540 €
- Fournisseurs – factures non parvenues :	1 453 499 €
- Personnel :	192 208 €
- Dettes fiscales et sociales à payer :	100 282 €
- Autres dettes :	7051 €

Charges constatées d'avance :

- Charges de formation :	80 952 €
- Autres charges d'exploitation :	106 612 €

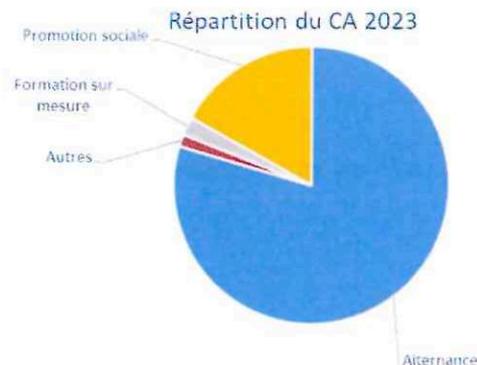
Produits constatés d'avance :

- Quote-part formation 2023-2024 :	180 239 €
- Subvention perçue d'avance sur prestation non réalisée et taxe apprentissage :	217 868 €

14. DETAIL DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le CA 2023 qui s'élève à 5 534 757 € se répartit comme suit :

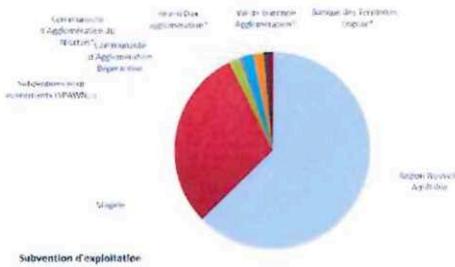
	CA 2023
Alternance	4 402 577
Autres	78 416
Formation sur mesure	118 238
Promotion sociale	935 526
Total général	5 534 757



15. TABLEAU D'INFORMATION DES SUBVENTIONS

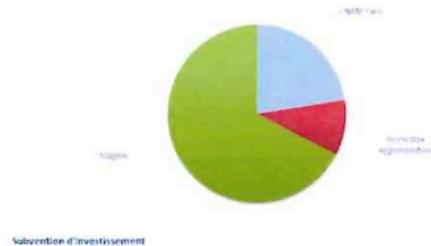
=>Subventions d'exploitation

Région Nouvelle Aquitaine	1 336 357
Magelis	640 000
Subventions pour événements (SPAWN, .)	39 000
Communauté d'Agglomération Bégéracoise	7 500
Communauté d'Agglomération du Niortais*	41 625
Grand Dax agglomération*	37 069
Val de Garonne Agglomération*	7 500
Banque des Territoires - Cognac*	25 000
Erasmus - Subvention	24 517
Total	2 158 568



=>Subventions d'investissement

CNAM Paris	15 403
Grand Dax Agglomération	6 864
Magelis	46 162
Total	68 430



16. EFFECTIFS

Sur la base d'une durée de travail de 35 heures par semaine, l'effectif en équivalent temps plein de l'AGCNAM Nouvelle-Aquitaine est de 82,56 ETP sur l'année 2023, dont 58,44 ETP non-cadres et 24,11 ETP cadres.

17. REMUNERATION DES TROIS PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS

Au sens de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement associatif, les 3 plus hauts cadres dirigeants étant des bénévoles (Président, Vice-président et Trésorier) le montant de leur rémunération s'élève à 0€.

18. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Suretés réelles consenties sur emprunt :

Nature	Montant en € de l'emprunt garanti	Montant de la garantie à l'origine
Hypothèque immobilière	234 424	61 200
Privilège du prêteur de deniers		388 800

